

Extrait du Collège Lycée MARIE JOSEPH

<http://college-marie-joseph.etab.ac-caen.fr/spip.php?article95>

2.2 - L'enseignement anticipé des langues

- 02 - Langues - Europe - 2.2 - L'enseignement anticipé des langues -



Date de mise en ligne : lundi 20 juin 2016

Collège Lycée MARIE JOSEPH

ENSEIGNEMENT ANTICIPE DES LANGUES

Qu'est-ce qu'un enseignement anticipé des langues ?

Enseignement optionnel proposé aux familles qui le souhaitent pour les élèves de 6ème. Les frais pour cette discipline seront intégrés dans la contribution familiale.

Etude dès la 6ème de deux langues vivantes étrangères à part égale : Langue A et langue B

Dans ce cadre l'établissement propose :

- ▶ En langue A : ANGLAIS



- ▶ En langue B : ALLEMAND ou ESPAGNOL

Comment fonctionne l'enseignement anticipé des langues ?

Les élèves ont en règle générale 7 séances de langues vivantes par semaine

- ▶ 4 en langue A
- ▶ 3 en langue B.

2.2 - L'enseignement anticipé des langues

A qui s'adresse l'enseignement anticipé des langues ?

Ce dispositif est accessible à tous les élèves volontaires et motivés. Le facteur motivation est particulièrement important puisque les enfants vont avoir davantage d'heures de cours et davantage de travail à assumer, sans pour autant être débordés. Cette option est néanmoins conseillée à des élèves capables d'assumer une charge et un rythme de travail plus soutenu.

Des groupes de compétences seront établis en entrant en 5ème au regard du niveau atteint par ces élèves en fin de 6ème.

Cependant, Attention :

- ▶ Ces élèves en entrant en 5ème devront assumer le travail de 5ème tout en suivant un enseignement en langue d'un niveau supérieur à un élève ne relevant pas de l'enseignement anticipé des langues c'est-à-dire qui débute la langue 2 en 5ème.
- ▶ L'enseignement anticipé des langues n'est pas un passeport obligatoire à l'entrée en [parcours européen](#).

Concrètement :

- ▶ Un élève n'ayant pas suivi l'enseignement anticipé des langues peut être candidat au parcours européen.
- ▶ Un élève de l'enseignement anticipé des langues n'est pas automatiquement admis en parcours européen mais doit faire candidature.

Qu'apporte-t-il plus particulièrement aux élèves ?

Finalité :

- ▶ Il contribue à la construction d'une identité européenne chez les enfants et donc à une belle ouverture d'esprit.
- ▶ La maîtrise de deux langues vivantes en plus de la langue maternelle conformément aux objectifs attendus en fin de collège par le cadre européen des langues. Tendre vers le niveau B1 en fin de collège.
- ▶ Une méthode d'apprentissage commune à toutes les langues.